



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 26 avril 2021

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 2)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 2)
<i>Propos</i> introductif	(p. 2)
<i>Hommage</i> à la mémoire de monsieur Pierre Moutin, ancien Maire de Décines Charpieu, ancien Conseiller général et Conseiller communautaire	(p. 2)
<i>Annexe</i> - Résultat de vote	(p. 7)

Le texte de la délibération n° 2021-0562 a été publié dans le recueil des actes administratifs n° 67 (Avril 2021).

N° 2021-0562	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) - Correction de la délibération n° 2021-0508 du 15 mars 2021 -	(p. 3)
---------------------	---	--------

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

Le lundi 26 avril 2021 à 9 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 9 avril 2021 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes, bonjour à tous. Nous commençons ce Conseil exceptionnel. Merci de couper le son dans la salle. Je vous propose de désigner monsieur Jérôme Bub pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, monsieur Bub qui est présent à l'Hôtel de la Métropole, comme moi-même et comme plusieurs Présidents de groupes. S'il n'y a pas d'opposition, monsieur Bub est nommé secrétaire de séance.

(Monsieur Jérôme Bub est désigné).

Propos introductif

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que nous sommes toujours en état d'urgence sanitaire, avec les mêmes règles qui s'appliquaient aux précédents Conseils, un quorum qui est fixé à 50 élus. À l'ordre du jour de ce Conseil, nous n'avons qu'une seule délibération et, comme vous le savez, notre séance sera suivie d'une Commission permanente à 9 heures 30 et donc, je demande aux membres de la Commission permanente de rester connectés puisque nous utiliserons le même outil et la même visioconférence.

Je vous rappelle également qu'un élu peut être porteur de deux pouvoirs.

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons tout d'abord procéder à un vote pour vérifier le quorum. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je vous remercie, le quorum est atteint.

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Cochet, Cohen, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, MM. Perez, Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mmes Arthaud (pouvoir à M. Debû), Charnay (pouvoir à M. Debû), Coin (pouvoir à M. Grivel), MM. Devinaz (pouvoir à M. Van Styvendael), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Doucet (pouvoir à M. Lungenstrass), Mmes Fontaine (pouvoir à M. Smati), Reveyrand (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : MM. Chihi, Geourjon, Groult, Mône, Mmes Perrin-Gilbert, Runel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Hommage à la mémoire de monsieur Pierre Moutin,
ancien Maire de Décines Charpieu

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant d'examiner notre ordre du jour, je vous demande de rendre hommage à la mémoire de monsieur Pierre Moutin, ancien Maire de Décines Charpieu pendant plus de 24 ans,

qui a été également Conseiller général et Conseiller communautaire du Grand Lyon. Je vous demande donc d'observer, à sa mémoire, une minute de silence.

(Une minute de silence est observée)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous n'avons donc qu'un seul rapport à l'ordre du jour, le rapport n° 2021-0562 sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

N° 2021-0562 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) - Correction de la délibération n° 2021-0508 du 15 mars 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0562. Il y aura deux interventions de groupes sur cette délibération et je donne la parole à monsieur Artigny.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit, par cette délibération, de corriger une erreur matérielle, je dis bien "matérielle" et non technique qui s'est glissée dans la délibération du mois de mars 2021 concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Dans la délibération du mois de mars, tout avait été expliqué correctement, notamment la modification fiscale qui était appliquée en la matière, avec la part intercommunale qui revenait à la Métropole, il n'y avait pas de souci par rapport à cela sauf qu'au mois de mars, à la fin, au lieu d'indiquer un taux de 0,55 %, une erreur je dirais de "copier/coller" a indiqué un taux de 11,58 % qui vaut aujourd'hui la nécessité de corriger cela par une délibération du Conseil de la Métropole.

Donc, pour rassurer certains lecteurs, dont j'ai pu prendre connaissance dans la presse ce week-end, ce n'est pas une erreur qui porte sur 259 M€ puisque les 13 M€ étaient déjà inscrits au budget primitif. Il n'y a donc aucun impact. Je pense que certains lecteurs pourront être rassurés par cela. Voilà monsieur le Président ce que je peux dire concernant cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur le Vice-Président. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce sera surtout une intervention préalable à ce Conseil.

Nous sommes réunis ce matin pour étudier un seul point à l'ordre du jour du Conseil : la correction d'une simple erreur matérielle sur un sujet fiscal. Si nous comprenons parfaitement que l'on peut être amené à commettre des erreurs, pourquoi organiser un Conseil avec cet unique ordre du jour nous demandons-nous ?

Le mail de convocation nous apprend que "La date du 21 juin 2021 pour le prochain Conseil étant trop tardive, la délibération correctrice sera inscrite à l'ordre du jour d'une nouvelle séance du Conseil dédiée à son adoption."

Il y aurait donc des dates trop tardives entre les Conseils. C'est justement ce que nous affirmons depuis plusieurs mois ! Lors du dernier Conseil, j'ai déjà fait part de nos interrogations sur la clarté et la lisibilité des débats en raison de votre gouvernance qui cherche à éviter le débat et la confrontation d'idées.

Avec plusieurs groupes d'opposition, nous vous avons demandé à de nombreuses reprises de réunir plus régulièrement le Conseil métropolitain, pour éviter les séances fleuves de 2 jours, mais surtout pour clarifier la répartition entre les sujets politiques relevant du Conseil métropolitain et les affaires courantes de la Commission permanente ; pour, *in fine*, rendre plus accessibles nos débats auprès des élus, de la presse et donc des citoyens.

À nos interrogations, vous nous avez fait une réponse de non-recevoir par votre non-réponse. En fait, la réponse, nous ne l'avons eue qu'avec le nouveau calendrier des instances dans la continuité actuelle avec seulement trois Conseils programmés en huit mois entre juillet 2021 à février 2022. C'est tout juste répondre aux obligations légales d'une réunion par trimestre.

C'est trop peu pour débattre correctement des affaires métropolitaines du seul Conseil métropolitain élu démocratiquement de France.

Vous ne pouvez pas confondre débat démocratique avec votre opposition et communication unilatérale officielle au travers de vos conférences de presse. Il est vrai que vous semblez préférer vous épancher bien davantage en conférence de presse que devant votre opposition.

Vous avez le droit d'affirmer votre vérité. Vous n'avez pas le droit de l'imposer comme une vérité absolue qui ne nécessite pas de la justifier devant votre opposition et en pleine transparence, c'est-à-dire devant la presse et les citoyens.

Alors c'est vrai, parce que j'ai un peu d'expérience et aussi un peu de culture politique, que c'est habituellement et historiquement le propre des dominants de fonctionner ainsi pour imposer leur vision. Mais j'avais cru comprendre que vous, vous souhaitiez pratiquer une façon plus différente de la politique, appliquer une démocratie profonde, renouvelée. Et finalement, rien de nouveau, peut-être même encore pire car vous n'avez absolument pas, mais alors absolument pas, le sens du consensus et du compromis et c'est bien dommage. Et je n'ose imaginer ce que cela pourrait donner au plan national, surtout en entendant les propos d'un sectarisme sans nom de Julien Bayou, votre secrétaire général, que ce soit sur l'affaire Halimi et sa conception communautariste ou l'exclusion d'office d'une classe d'âge, les "boomers", pour ne parler que d'eux.

Nous avons ce matin une Commission permanente qui suivra notre Conseil. Plusieurs sujets d'importance inscrits à l'ordre du jour de cette Commission auraient pourtant mérité d'être débattus en Conseil métropolitain, comme par exemple :

- les choix politiques guidant vos subventions aux pôles de compétitivité et cluster,
- votre politique d'accueil avec l'ouverture de 8,6 M€ de crédits sur le mandat,
- ou le doublement du budget de restructuration du collège Alain de 11 M€ à 20 M€,

pour ne prendre que ces exemples. Nous ne sommes pas ici dans les affaires courantes de la collectivité !

Pourtant, vous avez opposé votre refus au transfert de ces délibérations, et d'autres encore, vers le Conseil de ce matin ; transfert qui n'aurait donc nullement retardé le lancement des projets, mais qui aurait permis un vrai débat public.

Refus au prétexte que l'urgence du passage en Conseil ne pouvait être caractérisée. Cela n'avait pourtant pas posé problème lorsque nous avons fait face exactement à la même situation lors du double Conseil/Commission permanente en octobre dernier.

Vous avez également affirmé qu'il ne s'agissait ce matin que d'un Conseil technique. Mais moi, monsieur le Président, je ne connais pas de Conseil métropolitain technique. Je ne connais que des Conseils métropolitains, lieux de débat politique.

En somme, vous démontrez par l'absurde ce que nous dénonçons depuis des mois et vous démontrez le bienfondé de mon propos : le Conseil métropolitain, siège du débat démocratique de notre collectivité, est devenu une coquille vide vidée de sa substance.

Aujourd'hui, nous n'avons plus de Conseil métropolitain, seulement un Conseil qui ne vaut rien.

Peu de Conseils, des débats inaudibles, pas de réponses aux questions mais une communication institutionnelle sans le filtre de l'opposition. La méthode est désormais bien rodée.

Le Conseil métropolitain, pourtant élu au suffrage universel direct, n'a pas sa place dans ce schéma d'organisation de la collectivité. Les Conseillers métropolitains ne sont plus aujourd'hui que des prête voix pour voter les délibérations.

On nous avait promis une démocratie représentative renouvelée, nous avons eu une démocratie qui n'est que figurative et nivelée vers le bas.

On nous avait vanté l'essor de la démocratie participative, nous n'avons eu qu'une démocratie hâtive avec un Exécutif qui avance à la hache, sans écouter personne, qu'il s'agisse de l'opposition ou des corps intermédiaires.

Après presque un an de gouvernance dogmatique par les Verts, le constat est amer. Tous les efforts de Gérard Collomb, puis de David Kimelfeld, pour donner une existence politique et démocratique à notre collectivité sont anéantis. La Métropole est redevenue une naine politique. Cette situation n'est pas digne d'une Métropole élue au suffrage universel direct. Cette négation démocratique des Conseillers métropolitains ne peut plus durer. C'est pourquoi nous vous demandons formellement de reconnaître les droits des élus métropolitains, de la majorité comme de l'opposition.

Premièrement, l'évolution des pratiques informationnelles de notre population et le respect du débat démocratique doivent vous pousser à ouvrir à votre opposition les différents canaux de communication de la collectivité, publications papiers et numériques ainsi que réseaux sociaux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : Oui mais c'est important.

M. LE PRÉSIDENT : C'est important, mais c'est hors sujet et cela fait cinq minutes.

M. le Conseiller PELAEZ : Rappelons s'il le fallait, qu'il s'agit d'un droit, le droit d'expression des élus d'opposition. À défaut de pouvoir nous faire entendre en Conseil, nous réclamons notre droit à bénéficier, comme vous, des outils institutionnels.

Vous ne devriez avoir aucune difficulté à accorder une suite favorable à notre demande, motivée en droit. Et demande qui, finalement, n'est que dans la lignée de ce que vos camarades écologistes ont obtenu du Département de l'Isère par jugement du Tribunal administratif de Grenoble en novembre 2019.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller PELAEZ : Je conclus. Deuxièmement, il nous faut rouvrir immédiatement les discussions autour de notre règlement intérieur pour enfin lancer de manière opérationnelle le chantier du rôle du Conseiller métropolitain.

Vous voulez rénover la démocratie ? Prouvez-le en notre sein en allant plus loin que les simples obligations légales en reconnaissant le rôle des élus minoritaires.

L'époque a changé, elle n'est plus celle de l'ancienne Communauté urbaine des communes et sa légitimité des Maires, mais celle de la Métropole des communs et sa légitimité populaire.

Poursuivre le mode de fonctionnement actuel ne ferait qu'accentuer le discrédit de la parole politique et accentuerait encore le fossé avec les citoyens, mais aussi avec les élus des communes et conduira, à terme, à la dislocation de notre collectivité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Voilà monsieur Pelaez, ne soyez pas inquiet, tous les droits des élus sont naturellement respectés. Je me permets de vous rappeler vos devoirs, c'est de respecter les temps de parole que vous prenez. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, nous voici réunis en Conseil de la Métropole exceptionnel pour une seule délibération, mais quelle délibération ! Nous devons voter un nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Mais diantre, qu'avons-nous fait le 15 mars dernier ? Eh bien nous avons voté un taux par erreur ! Nous avons voté un taux de 11,58 % et nous devons maintenant voter un taux de 0,55 %. Inutile de vous faire un procès d'amateurisme, cette délibération le démontre à elle seule.

Finalement, vous allez presque nous faire regretter d'avoir voté contre l'embauche de 117 emplois supplémentaires car, pour compenser votre incompétence, il y aura bien besoin de tout cela. On espère que, dans toutes ces nouvelles dépenses de fonctionnement, vous en orienterez certaines en finances pour vous épauler dans vos choix.

Votre budget était déjà une erreur en lui-même, fondé sur l'explosion des dépenses de fonctionnement et le recours massif à l'emprunt. Nous voterons donc contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je me permets de rappeler toute la qualité de nos services et de les remercier pour leur travail, même quand il y a une erreur. Je m'excuse auprès du Conseil de la Métropole de ce Conseil exceptionnel pour cette erreur que personne d'ailleurs n'avait remarquée et qui aurait pu engendrer 259 M€ de recettes d'impôts supplémentaires, ce qui aurait peut-être d'ailleurs aidé la collectivité, mais ce n'est pas le sujet, donc je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je vais vous donner le résultat du vote dans quelques instants.

Je rappelle aux membres de la Commission permanente de ne pas se déconnecter pour attaquer notre Commission permanente à 9 heures 30 et, pour les autres Conseillers non membres de la Commission permanente, je leur souhaite d'avance une très bonne journée.

La délibération a été adoptée avec 97 voix pour, 30 voix contre et 11 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil est levé et la Commission permanente démarrera, comme prévu, à 9 heures 30.

La séance est levée à 9 heures 16.

Annexe
Résultat de vote

Résultats quorum - ouverture de séance	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	3	0	3	0	0	0	3
Inventer la Métropole de demain	7	0	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	0	52	0	0	0	52
Métropole en commun	2	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	2	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	11	0	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	26	0	25	0	0	0	25
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	8	0	8	0	0	0	8
Synergies-Métropole	9	0	8	0	0	0	8
TOTAL	123	0	118	0	0	0	118

Résultats 0562	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	0	2	1	5	0	8
Les écologistes	55	1	55	0	0	0	55
Métropole en commun	2	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	2	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	12	0	7	0	2	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	1	29	1	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	2	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	9	0	1	0	10
TOTAL	134	9	97	30	11	0	138

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 21 juin 2021.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
